

MAIRIE DE SEUGY

C O M P T E R E N D U

REUNION CONSEIL MUNICIPAL

DU 6 mars 2021

L'an deux mil vingt et un le six mars à 10h00, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur Jacques ALATI, Maire, s'est réuni au lieu à la Maison du Village pour cause de COVID, sous la Présidence de Monsieur Jacques ALATI

PRESENTS : Messieurs Jacques ALATI, Patrice LECLAIRE, Patrick GAUGAIN, Philippe BLANCHARD, Michel CAHOUR, Vincent PASQUET, Patrick VINCENT,

Mesdames Marie-Laure SAVY, Ariane COLLARD, Annick ODELIN, Angèle BACCAN, Corinne LECHOPIER

ABSENTS EXCUSES : Valérie DELPLACE-JEOFFROY pouvoir à Vincent PASQUET, Evelyne VAN HAECKE pouvoir à Jacques ALATI

ABSENT: Jorge DE SOUSA

SECRETAIRE: Mme Marie Laure SAVY

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la convocation 27/02/2021

Ouverture de la séance 10 h 00

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 décembre 2020

Approuvé à l'unanimité.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

1. Le cadre juridique

Le débat d'orientation budgétaire, prévu à l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales a pour objet de permettre aux élus de définir les grandes orientations du budget. Il constitue la première étape du cycle budgétaire imposé aux collectivités.

Au vu de ces éléments d'appréciation, la Commune de Seugy fixera ainsi les grandes orientations à venir pour l'exercice 2021. Même si un tel débat n'a pas en lui-même de caractère décisionnel, la jurisprudence lui reconnaît la qualité de formalité substantielle dont l'absence entache le vote du budget primitif d'illégalité.

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Une délibération sur le budget non précédée de ce débat est entachée d'illégalité et peut entraîner l'annulation du budget. Le DOB fait donc l'objet d'une délibération mais celle-ci n'a pas de caractère décisionnel.

A noter que ce débat ne peut être organisé au cours de la même séance que l'examen du budget. La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (dite

loi NOTRe) a introduit de nouvelles dispositions : le DOB s'effectue sur la base d'un RAPPORT élaboré par le Maire dont le contenu doit notamment porter sur :

- Les orientations budgétaires
- Les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement
- Des informations relatives à la structure et la gestion de la dette contractée
- L'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement
- Des informations relatives à la structure et à l'évolution des dépenses et des effectifs

2. Ses objectifs

- Échanger sur les orientations budgétaires
- Informer de l'évolution de la situation financière
- Débattre de la stratégie financière

Le présent document tient lieu de rapport et s'articule autour des points suivants :

- Le contexte et les contraintes de la construction budgétaire
- Informer de l'évolution de la situation financière de la commune
- Les grandes orientations budgétaires à court et à moyen terme

3. Le contexte

Ce début de mandature s'inscrit dans un contexte exceptionnel et inédit de crise sanitaire, économique et sociale car rappelons-le : La nouvelle équipe du Conseil Municipal s'est installée le 29 juin 2020 alors qu'elle avait été élue au mois de mai, puis les conséquences du COVID l'a obligée à reporter certains conseils

Sur cette période, les activités en lien avec la mairie ont certes été maintenues, mais à contrario, nos grands projets structurants ont pris du retard, que ce soit sur la mise en place du travail des commissions, les études de l'enfouissement des réseaux rue de la fontaine (du n°1 au n°12) et de la ruelle Mahiot, de la fin de nos installations sur le terrain de sport (Eau, bancs et point ordure) ou les travaux de réfections du terrain de boules.

Rappelons les grands défis à venir pour la commune à savoir la rénovation de la façade du café « Aux rendez-vous des chasseurs », et la réalisation de place de parking rue de Royaumont/rue de Giez.

Enfin, 2020 est marquée par l'épidémie du COVID, qui a coûté financièrement cher par les non-recettes des cantines, des études, des garderies, et des revenus des locations de la Maison du Village, ainsi que par les frais supplémentaires du personnel mis à la disposition pour rouvrir notre école dans les meilleures conditions.

Néanmoins le travail préparatoire suivant est à continuer :

La programmation des principaux investissements 2021

La programmation reprend l'ensemble des investissements programmés ou en projet et qui sont nécessaires pour répondre aux enjeux et besoins de la commune.

Sur la période 2021 les dépenses d'investissement seront relancées avec :

- La fin des travaux de notre terrain de sport chemin de Bertinval et de la dernière allée à la Maison du Village.
- L'enfouissement des réseaux rue de la fontaine pour un montant estimé de 94 386 € HT et ruelle Mahiot pour un montant estimé à 83 726 € HT

Pour ces deux postes les subventions sont accordées tant pour l'enfouissement par le SMDEGTVO à hauteur de 60 384,80 €.

L'étude pour la réfection du café « aux rendez-vous des chasseurs » fait apparaître une dépense estimative par le cabinet d'architecture de 206 000,00 €

Des financements extérieurs sont recherchés pour l'ensemble du projet, tant auprès de la région Ile de France, des fonds Européens et du PNR

I. Etat de la dette

1. Gestion de la dette sur la période 2014-2019

Depuis 2015, la dette de la commune a été contenue afin de préserver ses capacités d'emprunt futures, notamment pour améliorer nos équipements et répondre aux nouvelles obligations.

Date	Endettement de la commune (au 01/01)	Désendettement annuel	Intérêts annuels	Capacité de désendettement
2014	452 702,47 €	48 391,16 €	19 982,09 €	1,82
2015	420 303,05 €	60 038,65 €	22 276,11 €	1,85
2016	712 215,77 €	75 098,61 €	23 593,90 €	3,30
2017	637 117,16 €	76 908,27 €	20 749,23 €	5,55
2018	560 208,73 €	89 413,49 €	17 856,39 €	4,77
2019	720 795,41 €	77 478,89 €	18 761,08 €	5,97
2020	643 105,27 €	79 004,01 €	16 200,89 €	6,46

Au 1^{er} janvier 2021 la charge de la dette s'élève à 563 886,98 € pour les emprunts en cours qui sont respectivement :

- Construction groupe scolaire (échéance 2023)
- Travaux Eaux Pluviales (échéance 2021)
- Construction Médiathèque (échéance 2025)
- Acquisition Bien commercial (échéance 2029)

- Enfouissement Réseaux rue de la Chapelle (échéance 2030)
- Travaux voirie rue de la chapelle + enfouissement chemin de Bertinval (échéance 2033)

L'encours est constitué de prêts à taux fixe, ne présente aucun risque, et la durée résiduelle de la dette est estimée à moins de 10 ans.

Compte tenu du montant financier des projets à venir (respect des nouvelles obligations) des arbitrages seront indispensables afin de respecter nos grands équilibres financiers.

2. Les conditions de financement et les perspectives en matière de gestion de la dette

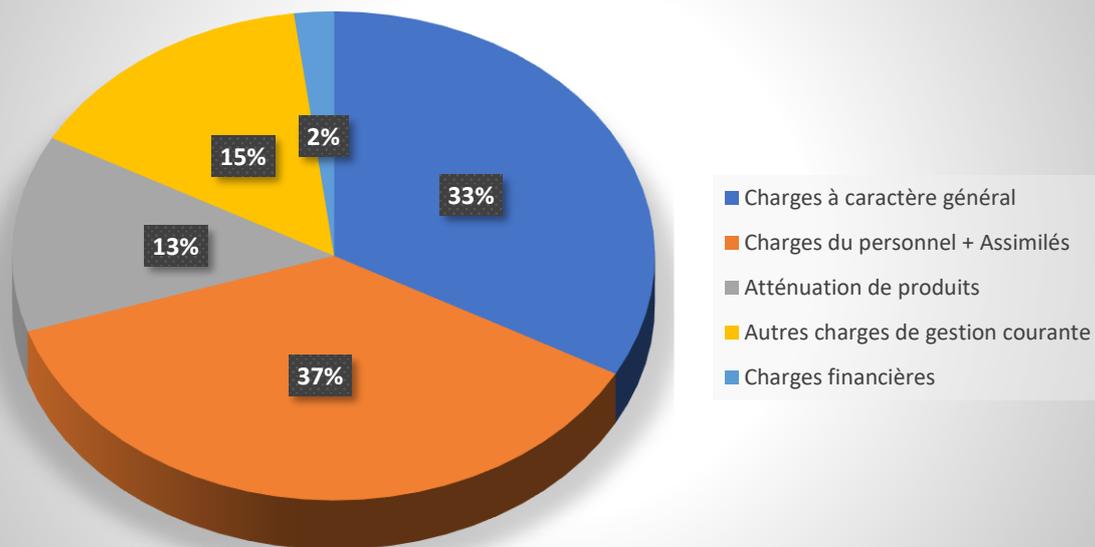
Actuellement, les conditions de financement restent assez favorables pour les collectivités locales, bien que les taux aient progressé depuis un an. Aujourd'hui, les taux fixes sur 20 ans sont encore inférieurs à 2%.

II. Les grandes masses financières

V.1 Les dépenses de fonctionnement

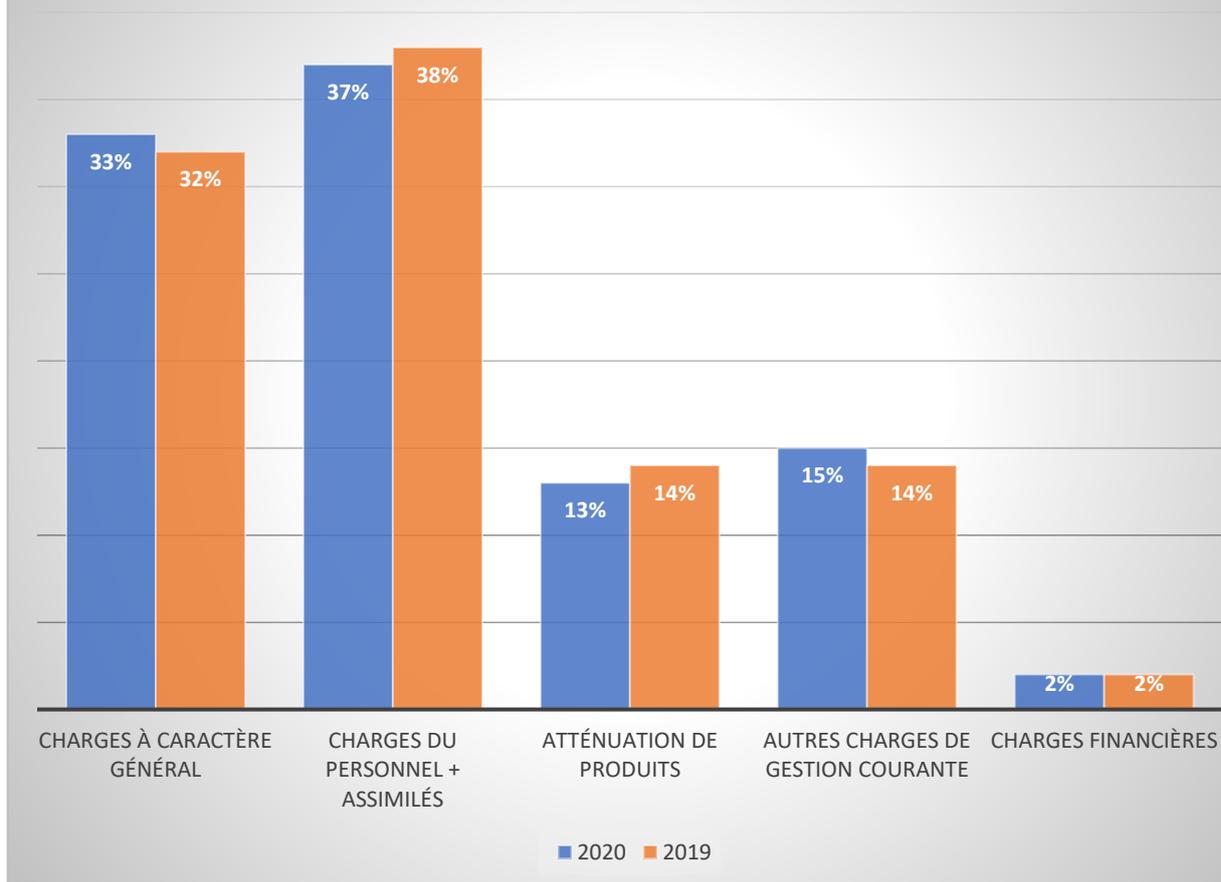
Dépenses de fonctionnement 2020		
Intitulé	Montant	%
Charges à caractère général	255 336.11 €	32.69%
Charges du personnel + Assimilés	285 661.63 €	36.57%
Atténuation de produits	107 621.00 €	13.78%
Autres charges de gestion courante	116 191.95 €	14.87%
Charges financières	16 381.22 €	2.10%
TOTAL	781 191.91 €	100.0%

Dépenses de fonctionnement 2020



La structure prévisionnelle du budget de fonctionnement restera similaire aux exercices précédents

Dépenses fonctionnement 2020 / 2019



Les autres postes de dépenses fluctueront en fonction des décisions d'emprunts (dotation aux amortissements, charges financières). Les charges courantes et frais de personnel ne devraient pas connaître d'évolutions notables par rapport à 2020

Les dépenses liées aux ressources humaines

A la fin 2020, la commune comptait 5 agents titulaires et 3 agents en CDD et 1 agent à mi-temps dans ses effectifs dont :

- 2 agents techniques territoriaux titulaires
- 1 agent technique territorial de 2^{ème} classe école maternelle
- 2 agents « administratif principal de 2^{ème} classe »
- 1 agent « administratif de 2^{ème} classe » à mi-temps
- 2 agents animation principal de 2^{ème} classe en CDD garderie et cantine
- 1 agent d'animation en CDD garderie

2020 marque la quasi-stabilité du coût financier de l'effectif de la commune, malgré le recrutement d'un agent administratif à mi-temps.

En 2020 une augmentation des dépenses du personnel pour l'année 2020 avait été prévue afin de prendre en compte les éléments suivants :

- Les revalorisations de toutes les grilles indiciaires des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale faisant suite à l'application du protocole d'accord portant sur le parcours professionnel des carrières (PPCR)
- L'augmentation du SMIC
- Les augmentations des charges patronales et salariales (notamment relatives aux retraites)
- L'impact du passage obligatoire au nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP)

En ce qui concerne 2021, la hausse de l'indice de la fonction territoriale est annoncée comme modérée, cependant nous en tiendrons compte pour l'établissement du budget primitif.

V.2 La section d'investissement

La structure de la section d'investissement au budget primitif 2021 devrait être différente de celle des exercices précédents.

En effet, le démarrage des travaux pour plusieurs projets va mobiliser des crédits budgétaires importants. (enfouissement des réseaux et restauration de la façade du « Rendez-vous des chasseurs »)

A noter que les résultats du budget 2020 permettront de financer en partie les travaux d'investissement. Ces mécanismes budgétaires visent à limiter le montant des dépenses et de ne pas recourir si possible à l'emprunt.

Les recettes d'investissement à inscrire au budget 2021 devraient être principalement constituées :

- Des amortissements
- Du FCTVA couvrant l'année 2020
- De l'affectation du résultat 2020
- Subventions des organismes (Département, Région, DETR, PNR....)

Les dépenses d'investissement à inscrire au budget 2021 devraient principalement concerner :

- Les opérations d'équipement et les autres dépenses immobilisées
- Le remboursement du capital de la dette

V3 La section de fonctionnement_

Les recettes de fonctionnement reposent :

- Taxes d'aménagement
- Taxes foncières et pour une petite partie la taxe d'habitation
- Excédents de fonctionnement
- Dotation équipements territoires ruraux
- Dotation de l'état (Forfaitaire, Solidarité rurale, Péréquation, Taxe additionnelle)
- FCTVA section fonctionnement
- Redevances des services périscolaires
- Revenus des immeubles

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Présentation par Madame SAVY Marie-Laure, 2^{ème} adjointe, cette dernière demande à Monsieur Jacques ALATI, Maire, de quitter la salle.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver l'exécution du compte administratif telle que présenté dans le tableau suivant :

<u>Section de fonctionnement</u>	Réalisations
Recettes	880 683.29€
Dépenses	781 191.91€
Résultats excédentaires de 2020	99 491.38€
Report excédentaire de N-1	388 965.39€
Excédent de fonctionnement cumulé à la clôture de 2020	488 456.77€
<u>Section d'Investissement</u>	Réalisations
Recettes	98 222.76€
Dépenses	161 064.12€
Résultats déficitaires de 2020	-62 841.36€
Résultat reporté N-1	364 139.77€
Excédent investissement cumulé à la clôture de 2020	301 298.41€
Excédent cumulé investissement + fonctionnement à la clôture	789 755.18€

Les membres du conseil municipal, compte tenu des résultats du compte administratifs 2020, à savoir :

- de l'excédent de fonctionnement cumulé de 488 456.77€
- de l'excédent d'investissement cumulé de 301 298.41€
- Excédent cumulé Investissement + fonctionnement à la clôture 2020 **789 755.18€**

Madame SAVY Marie-Laure propose :

- de reporter en recette d'investissement, à l'article 001, la somme de **301 298.41€**
- de reporter en recette de fonctionnement, à l'article 002, la somme de **488 456.77€**

Approuvé à l'unanimité

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur est conforme au compte administratif de 2020.

A la clôture de l'exercice 2020, il est constaté un résultat excédentaire :

- En section d'investissement de **301 298.41€**
- En section de fonctionnement de **488 456.77€**

Le résultat cumulé du compte de gestion se solde par un excédent de :

Total investissement + fonctionnement : **789 755.18€**

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver le compte de gestion dressé par le Trésorier de Luzarches.

Approuvé à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le dossier du terrain de football sera débattu lors du prochain conseil du 13 mars prochain compte tenu de l'absence ce jour d'un membre de la commission « Jeunesse et Sports ».

Madame SAVY fait part de l'avancement du projet « panneau d'information » et site internet

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h15.

SEUGY, LE 06/03/2021

Le Maire,
Jacques ALATI